

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes Lacs de
Champagne

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **61**

Nombre de conseillers en
exercice : **61**

Date de convocation :
25 juin 2024

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-neuf heures une, les Membres du Conseil communautaire se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 25/06/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle Polyvalente du Centre Culturel Intercommunal - Rue Louis Brice Chavance 10500 BRIENNE LE CHATEAU.

Présidence : Bruno DEZOBRY, président.

Etaient présents :

BAUCHET Josette, BERGERAT Gérard, BOURGOIN Michel, BROUILLARD Elisabeth, BRUANT Pascal, CARTIER Isabelle, CARTIER Jacky, CHAUCHEFOIN Daniel, DEZOBRY Bruno, DOIZELET Francis, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, LORPHELIN Claude, MASSON Alain, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, PARTOUT Didier, RESIDORI Jean-Philippe, ROBERT Roger

Mandat de procuration : AUBRY Christophe à DOIZELET Francis, BEUDOT Guillaume à MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, CHATELAIN Jean-Michel à BERGERAT Gérard, DE ZUTTER Marie-Chantal à RESIDORI Jean-Philippe, DOISELET Maurice à BAUCHET Josette, HUNIN Denis à CARTIER Isabelle, JOANOT Pascal à BONDROIT Jean-Pierre, LENS Thérèse à CARTIER Jacky, PREVOST Francis à BOURGOIN Michel, SCHMIDT Xavier à LORPHELIN Claude, SIBOIS Laurent à DEZOBRY Bruno, GROSMARE Gael à MINISINI William

Absents : BERGEON Jean-Marie, BERTIN Jean-Baptiste, BERTIN Jean-François, BONDROIT Jean-Pierre, BURR Michel, CEUNEBROUCKE Marcel, CHAMBON Hervé, CHARDRON Nicole, CHOFFE Francis, DEGRANCOURT Didier, HERBIN Bernadette, JACQUARD Gilles, LARGE Claude, MARTIN Brice, MATHIEU Bernard, MICHEL Alain, MINISINI William, PAILLEY Régis, PESME Joëlle, PETIOT Pascal, PETIT Catherine, PETIT Davy, QUINET Nadine, SIRI Eric, SZATAPSKI Régine, TEIXEIRA Solenne, COLLOMBET Sandra, CORNAERT Julien, GIRARD Brigitte, LAURENT François, PLOYEZ Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur DOREZ Gérard

Membres présents.....18
Absents ayant donné mandat de procuration.....12
Absents.....31
Votants.....30

Délibération 2022 31

DELIBERATION tarification des services périscolaires (rentrée 2024)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	12	30	0	0	0

Consciente de l'importance de préserver les pouvoir d'achat des ménages du territoire, la CCLC doit aussi s'attacher à maîtriser sa dépense publique. Il est proposé de faire évoluer les tarifs des activités périscolaires de la façon suivante :

- + 2% sur la garderie
- + 2% sur la cantine

La Communauté de communes rappelle que cette augmentation reste inférieure à l'inflation et aux différentes augmentations de charges subies en 2024.

La différence entre l'inflation réelle et l'augmentation pratiquée sera intégralement pris en charge par la Communauté de communes qui souhaite avant tout pouvoir préserver le pouvoir d'achats des familles du territoire tout en maintenant un niveau de service qualitatif.

Les tarifs proposés à partir de la rentrée de septembre 2024 sont les suivants :

LIBELLE DE LA PRESTATION	Tarification services périscolaires			
	QF < 840		QF > 840	
	Tarif 2023/2024	Tarif rentrée 2024 et années suivantes	Tarif 2023/2024	Tarif rentrée 2024 et années suivantes
Garderie				
Garderie du matin	1,19 €	1,22 €	1,42 €	1,45 €
Garderie du soir	1,85 €	1,88 €	2,06 €	2,10 €
Garderie matin et soir	2,60 €	2,65 €	2,82 €	2,87 €
Garderie carte pour 20 présences de 1/2h	16,31 €	16,64 €	19,94 €	20,34 €
Cantine				
Cantine Régulier 1ère enfant	4,35 €	4,44 €	4,35 €	4,44 €
Cantine Régulier 2ème enfant et suivants	4,26 €	4,35 €	4,26 €	4,35 €
Cantine Occasionnel	5,75 €	5,87 €	5,75 €	5,87 €
Cantine PAI (Régime alimentaire sur indication médicale)	1,02 €	1,04 €	1,02 €	1,04 €
Repas adultes	5,00 €	5,10 €	5,00 €	5,10 €

Vu l'article L2121-17 du CGCT permettant de délibérer sans condition de quorum,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs périscolaires présentés ci-dessus,

PROPOSE que la présente grille soit applicable à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024 et jusqu'à une prochaine modification tarifaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 juin 2024
Bruno DEZOBRY,
Président.



Bruno DEZOBRY
2024.07.04 15:34:02 +0200
Ref:6817356-10223572-1-D
Signature numérique
le Président

Bruno DEZOBRY